

Séance  
ordinaire du  
17 août 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17<sup>E</sup>)  
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cinq (5) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

20.08.354

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal, Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.08.355

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 à 20 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 251 952.82\$  
Comptes préautorisés : 2 244 130.41 \$

**ADMINISTRATION**

5. Recommandation des conseils municipaux de Mont-Joli et de Saint-Joseph-de-Lepage pour la sauvegarde du lac du Gros-Ruisseau : fin des activités nautiques.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Ratification de mandat de services professionnels à la firme d'ingénierie Stantec pour le prolongement des services municipaux — développement résidentiel Beauré.
7. Ratification de mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre.
8. Adjudication d'un mandat de services professionnels à Me Nadia Heppell.

## **FINANCES**

9. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la Corporation « Les Murmures de la Ville » pour l'année 2020.
10. Autorisation de versement de dons.
11. Autorisation de modifier le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Ville de Mont-Joli.
12. Autorisation de paiement à 2545-0024 pour la réalisation de travaux préparatoires d'un développement résidentiel.
13. Avis de motion d'un règlement modifiant et abrogeant le règlement numéro 2019-1415 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

14. Ratification d'embauche des deux journaliers temporaires.
15. Ratification de formation ASP Construction pour monsieur Jonathan Thériault.

## **LOISIRS**

16. Autorisation de paiement — rapport final pour l'œuvre d'art — Amphithéâtre Desjardins.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Dépôt d'un projet de règlement concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
18. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
19. Dépôt du projet de règlement 2020-1440 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
20. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2015-1327 concernant le colportage et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
21. Autorisation d'embauche d'un pompier à l'essai.
22. Autorisation de formation pompier 1.
23. Autorisation de formation pour la désincarcération.

## **TRAVAUX PUBLICS**

24. Adjudication du contrat de fourniture de gaz propane pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023.
25. Recommandation de paiement — prolongement d'un réseau d'aqueduc du chemin de Price — décompte progressif no 2.
26. Recommandation de paiement — réfection de voirie et prolongement de l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers — décompte progressif no 1.

27. Recommandation de paiement — réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 5.

### **URBANISME**

28. Autorisation de mandat à Urba-Solution pour le remplacement de vacances de l'inspectrice en bâtiment.
29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1478, rue Sirois.
30. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 70, avenue des Aviateurs.
31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 2111, boulevard Benoît-Gaboury.
32. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 11 août 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

### **AFFAIRES NOUVELLES**

33. Recommandation de paiement — construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 16.
34. Recommandation de paiement — construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 17.
35. Mot de félicitations.
36. Période de questions.
37. Clôture et levée de l'assemblée.

**20.08.356**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 À 20H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 à 20 h ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 13 juillet 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

**20.08.357**

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 251 952.82\$ ;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 2 224 130.41\$.

## ADMINISTRATION

20.08.358

### **RECOMMANDATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI ET DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE POUR LA SAUVEGARDE DU LAC DU GROS-RUISSEAU : FIN DES ACTIVITÉS NAUTIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir pour sauver le lac du Gros-Ruisseau, de plus en plus envahi par le myriophylle à épis, une plante exotique originaire d'Eurasie ;

**CONSIDÉRANT** la capacité de reproduction spectaculaire de cette plante. Chaque fragment coupé par des hélices de bateaux de 1 cm et plus peut produire une nouvelle plante ;

**CONSIDÉRANT** les dommages écologiques et économiques importants causés par le myriophylle à épis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prolifération constante de cette plante menace la santé du lac et peut conduire ultimement à sa mort ;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte du lac du Gros-Ruisseau entraînerait une baisse notable de la valeur foncière des propriétés riveraines en plus de constituer une perte inestimable au plan environnemental ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence d'intervention représente un risque additionnel pour la santé du lac ;

**CONSIDÉRANT** le bas niveau du lac qui ajoute à la problématique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la navigation motorisée ou non motorisée constitue le principal vecteur de contamination ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal recommande la fin de toute activité de navigation sur le lac du Gros-Ruisseau, ce qui inclut toutes les embarcations suivantes: motomarine, embarcation à moteur, kayak, planche à pagaie, bateau à pagaie, ski nautique et pédalo. Les résidents du lac du Gros-Ruisseau recevront une communication en ce sens.

Par la même résolution, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli demande au ministère fédéral des Transports, qui a juridiction pour la navigation sur les plans d'eau du Québec, de légiférer afin d'interdire la navigation sur les lacs envahis par le myriophylle à épis et autres espèces envahissantes.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.08.359

### **RATIFICATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME D'INGÉNIERIE STANTEC POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX — DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL BEAUPRÉ**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie Stantec pour le prolongement des services municipaux de la rue Beaupré pour le développement résidentiel, et ce, pour un montant de 58 800 \$ plus les taxes.

20.08.360

### **RATIFICATION DE MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPEN TEUR GÉOMÈTRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat de services professionnels à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre pour dépôt au cadastre foncier des parcelles de terrains dans le cadre du projet du développement résidentiel Beaupré.

**20.08.361 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ME NADIA HEPPELL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat de services professionnels à Me Nadia Heppell pour la préparation d'un acte de cession réciproque entre la Ville de Mont-Joli et la Ferme du Patrimoine dans le cadre du projet de développement résidentiel Beaupré.

Par la même résolution, le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, la greffière madame Kathleen Bossé ou le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville les documents de cet acte de cession réciproque.

**FINANCES**

**20.08.362 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2020**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 25 000 \$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville ».

**20.08.363 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Association des résidents du lac du Gros Ruisseau	Matériel de prévention	1 000 \$
Corporation des Jardins Pédagogiques	Matériel COVID	825 \$

**20.08.364 AUTORISATION DE MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 mars dernier, le conseil municipal autorisait que le taux d'intérêt applicable à toutes sommes dues à la Ville de Mont-Joli en date du 31 mars soit à 0 % en raison de la crise sanitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 481 de la Loi sur les Cités et Villes autorisait la Ville de Mont-Joli à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement 2019-1427 ;

**CONSIDÉRANT** que la situation de la pandémie s'est nettement améliorée ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise que le taux applicable à toute somme due à la Ville de Mont-Joli qui demeure impayée soit rétabli à 12 % par année et que ce taux d'intérêt s'appliquera dès le 15 septembre 2020.

**20.08.365           AUTORISATION DE PAIEMENT À 2545-0024 QUÉBEC INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES D'UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement no 2018-1386 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux permet un partage de coûts avec un promoteur pour l'implantation d'un développement résidentiel ;

**CONSIDÉRANT** l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la compagnie 2545-0024 Québec inc. pour un partage de coûts de 50 %-50 % ;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'autoriser le paiement d'une facture au montant de 26 929,85 \$ ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement du montant de 26 929,85 \$ à la compagnie 2545-0024 Québec inc. tel que permis par le règlement 2018-1386.

**20.08.366           AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-1415 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant et abrogeant le règlement 2019-1415 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**20.08.367           RATIFICATION D'EMBAUCHE DES DEUX JOURNALIERS TEMPORAIRES**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de messieurs Junior Duval et Pascal Ouellet à titre de journaliers temporaires. Messieurs Duval et Ouellet sont entrés en fonction respectivement le 20 et 27 juillet 2020. Ils bénéficieront des conditions de travail prévues à la convention collective et seront soumis à une période de probation.

**20.08.368           RATIFICATION DE FORMATION ASP CONSTRUCTION POUR MONSIEUR JONATHAN THÉRIAULT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la formation ASP Construction de monsieur Jonathan Thériault, qui a eu lieu les 6, 7,8 et 9 août dernier, et ce au coût de 310 \$ plus les taxes.

**LOISIRS**

**20.08.369           AUTORISATION DE PAIEMENT — RAPPORT FINAL POUR L'ŒUVRE D'ART – AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Luce Pelletier a présenté une demande finale de paiement pour la fabrication de l'œuvre d'art au montant de 8 057,20 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande finale de paiement par la firme Proulx et Savard ainsi que la recommandation de la greffière, madame Kathleen Bossé ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement final au montant de 8 057,20 \$ incluant les taxes à madame Luce Pelletier ainsi qu'un montant de 282,43 \$ plus les taxes pour frais incidents.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **20.08.370 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec ;

Ce règlement intègre les microcochons et la réglementation concernant les chiens potentiellement dangereux et dangereux.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

### **20.08.371 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

### **20.08.372 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1440 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement 2020-1440 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce projet de règlement modifie certains éléments des annexes 2, 4,5 et 8.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

### **20.08.373 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-1327 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2015-1327 concernant le colportage et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

### **20.08.374 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À L'ESSAI**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jean-Philippe Francoeur à titre de pompier à l'essai tel qu'inscrit à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

### **20.08.375 AUTORISATION DE FORMATION POMPIER 1**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription de madame Nadia-Julie Bernier, Messieurs Alexandre Bélanger, Jacky Huet et Ulysse Proulx à la formation de pompier 1. Les frais d'inscription et salaire du formateur sont subventionnés par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires du ministère de la Sécurité publique.

**20.08.376      AUTORISATION DE FORMATION POUR LA DÉSINCARCÉRATION**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription de mesdames Kathleen Dubé, et Leyla-Élise Couture ainsi que messieurs Korin Gagné, Stéphane Carrier, Raphaël Caron, Junior Louis et Jean-Philippe Francoeur à la formation pour la désincarcération. Les frais d'inscription et salaire du formateur sont subventionnés par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires du ministère de la Sécurité publique.

**TRAVAUX PUBLICS**

**20.08.377      ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le contrat de fourniture de gaz propane pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées au greffe de la Ville:

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| • Pétroles BSL s.e. c. | 67 677,50 \$ |
| • Supérieur propane    | 62 823,72 \$ |

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Supérieur Propane est non conforme au devis administratif et doit être rejetée;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission est conforme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture de gaz propane pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023 à Pétroles BSL, s.e. c.

**20.08.378      RECOMMANDATION DE PAIEMENT — PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC DU CHEMIN DE PRICE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Bourgoïn et Dickner a présenté une demande de paiement no 2 pour le prolongement du réseau d'aqueduc du chemin de Price au montant de 334 275,98 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 2 par la firme Tetra Tech ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 334 275,98 \$ incluant les taxes à Les Excavations Bourgoïn et Dickner.

**20.08.379      RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DE VOIRIE ET PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DU SANATORIUM ET RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DES PEUPLIERS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard a présenté une demande de paiement no 1 pour la réfection de voirie et prolongement de



l'aqueduc de l'avenue du Sanatorium et réfection de voirie sur le chemin des Peupliers au montant de 1 114 089,96 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 1 par le service de Génie de la MRC de la Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 1 114 089,96 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils.

**20.08.380**

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée a présenté une demande de paiement no 5 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 569 999,95 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 5 par la MRC de La Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 569 999,95 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée.

**URBANISME**

**20.08.381**

**AUTORISATION DE MANDAT À URBA-SOLUTION POUR LE REMPLACEMENT DE VACANCES DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Urba-Solution afin d'effectuer le remplacement de vacances de l'inspectrice en bâtiment, et ce, pour un tarif horaire de 75\$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise la ressource désignée par Urba Solution pour le remplacement de l'inspectrice en bâtiment à émettre les permis ainsi que tout autre document nécessaire à l'exercice de la fonction pour une période de 3 semaines débutant le 30 août 2020.

**20.08.382**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1478, RUE SIROIS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Gallant a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un abri d'auto ayant une marge latérale de 0,30 mètre alors que le règlement 2009-1210 exige une marge de 1 mètre ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau et la neige doivent s'écouler sur le terrain du demandeur et que l'espace restant avec la limite de terrain est très restreint ;

**CONSIDÉRANT QU'**en respectant la réglementation il est possible de construire un abri d'auto d'une largeur de 3,97 mètres ;

**CONSIDÉRANT** la publication de cette demande de dérogation mineure dans le journal L'avantage du 29 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation écrite permettait aux citoyens de s'opposer à cette demande et qu'il n'y a eu aucune opposition ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal est de refuser cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure de monsieur Gallant puisqu'il est possible de construire un abri d'auto selon la réglementation.

**20.08.383**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 70, AVENUE DES AVIATEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Bernard Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure afin d'agrandir son garage isolé de 4, 27 m x 7, 92 m portant la superficie du garage à 98 mètres carrés au lieu du maximum de 65 mètres carrés tel que prescrit par le règlement de zonage 2009-1210 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public et la consultation écrite de cette demande de dérogation mineure paru dans le journal L'Avantage du 29 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Bernard Ouellet.

**20.08.384**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2111, BOULEVARD BENOÎT-GABOURY**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard Banville a déposé une demande de dérogation mineure afin d'agrandir son immeuble commercial ayant une marge de recul arrière de 4,5 mètres au lieu des 6 mètres tels que requis par le règlement 2009-1210 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public et la consultation écrite de cette demande de dérogation mineure paru dans le journal L'Avantage du 29 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Banville.

20.08.385

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 11 AOÛT 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 11 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 11 août 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 67 permis de rénovation pour une valeur de 512 200 \$ ;
- L'émission de 9 permis de construction pour une valeur de 107 000 \$ ;
- Trois demandes de dérogations mineures ;
- Une demande de PIIA .

**AFFAIRES NOUVELLES**

20.08.386

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT — CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 16**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 16 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 14 192.60\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 16 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 16 de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 14 192.60 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

20.08.387  
Martin

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT — CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 17**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 17 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 33 526.71\$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 17 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 17 de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 33 526.71 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

**20.08.388**

**MOT DE FÉLICITATIONS**

Le Mont-Jolien Michel Deschênes a terminé au second rang du Championnat provincial senior, disputé les 10 et 11 août, au Club Le Grand Portneuf. Le tournoi regroupait 120 joueurs de partout au Québec. Un coup seulement séparait le Mont-Jolien de la première place.

Par cette motion, le conseil municipal adresse ses félicitations à M. Deschênes, un golfeur de grand talent, et souligne son exploit digne de mention.

Félicitations M. Deschênes.

**20.08.389**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Lucille Courcy de la rue Julien Bouchard veut savoir si le conseil a pris connaissance de la pétition des résidents concernant la problématique de poussière. Monsieur Soucy répond que oui et que les dirigeants de l'industrie seront contactés afin d'améliorer la situation.

Monsieur Stéphane Héroux s'oppose à la résolution concernant l'interdiction de navigation sur le lac du Gros Ruisseau. Il aimerait savoir si la Ville a un plan d'action à ce sujet. Il mentionne que cette prise de position crée une animosité entre les résidents. Le myriophylle se propage aussi de façon naturelle sans activités humaines. Il mentionne qu'il y a différentes actions qui peuvent être mises en place, mais celles-ci sont assez onéreuses.

Monsieur Soucy mentionne que la Ville a l'intention de s'impliquer avec le comité des résidents du lac du Gros Ruisseau ainsi que l'organisme des Bassins versants afin d'interpeller le ministère de l'Environnement du Québec pour que le ministère établisse un plan d'action et un projet pilote et invite Monsieur Héroux à devenir membre du comité des Résidents.

Monsieur Gilles Gaudreault, président de l'Association des résidents du lac du Gros Ruisseau mentionne que l'association a fait l'installation de bouées, fait du ramassage du myriophylle, que des microbiologistes ont fait de l'échantillonnage du myriophylle, de plantes indigènes et non indigènes et donneront les résultats en septembre. Monsieur Gaudreault souligne que les fosses septiques non conformes rejettent du phosphore dans le lac et crée des algues bleues.

Monsieur Beaulieu abonde dans le même sens que monsieur Héroux et ajoute que les fertilisants dans les champs voisins sont aussi une problématique pour la santé du lac.

Monsieur Robin Guy, mentionne que tous ont la bonne intention de protéger le lac et réitère l'invitation aux résidents du Lac de participer aux rencontres afin de susciter des discussions et faire avancer le dossier.

**20.08.390**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière